



La lettre d'info des *Notaires des Savoie*

N°19

Novembre
Décembre
2008

Sommaire

- P.2 LE NOTARIAT SECURISE LES ECHANGES ELECTRONIQUES
- P.3 EN BREF
- > La cuisine équipée devient déductible des impôts fonciers
 - > 1er bilan loi TEPA
 - > Les Notaires de Savoie font l'actualité avec une campagne RÉFLEXE 7 FAMILLES !
Les Notaires récemment nommés
- P.4 ACTUALITÉS ÉVÉNEMENTIELLES
Passées et A venir

A retenir

- LE 18 NOVEMBRE 2008 DE 9 H À 18 H A ANNECY-LE-VIEUX :**
Les Notaires hauts-savoyards participeront en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie au cinquième forum de la création d'entreprise.
- LE 20 NOVEMBRE 2008 A PRINGY :**
L'ensemble des Notaires de Savoie et de Haute-Savoie se réunira à l'occasion de l'Assemblée Générale de la Compagnie à la Maison du Notariat.
- LE 25 NOVEMBRE 2008 A MOUTIERS & LE 2 DECEMBRE A ALBERTVILLE :**
Les Notaires de Savoie participeront à la 15^{ème} édition du Carrefour des Métiers afin de faire connaître aux jeunes les différentes filières et les différents métiers du Notariat.
- LE 27 NOVEMBRE 2008 A ANNEMASSE :**
Maître Thierry ANDRIER animera une conférence sur le thème des " Sociétés Civiles Immobilières (SCI) " .
- LE 6 DECEMBRE 2008 DE 14 H 30 A 18 H :**
La Chambre Interdépartementale des Notaires de la Savoie et de la Haute Savoie organisera la Journée " Maillot " qui se déroulera sur le thème " Vivre en couple – des choix sur mesure " .

Editorial

Suite au Congrès des Notaires du mois de mai dernier, traitant le sujet du développement durable, nous poursuivons nos actions pour l'environnement en passant à l'acte électronique !

Plus que soucieux de préserver les ressources naturelles de notre planète en diminuant la consommation de papier (en France + 3% par an), le notariat français vient d'atteindre son objectif : l'acte notarié électronique sera opérationnel dès cet automne.

Une authentification électronique de l'acte par le notaire conserve sa force probante supérieure à celle de l'acte sous seing privé et sa force exécutoire.

Le passage à l'acte électronique a donné l'occasion d'améliorer la qualité du service rendu à notre clientèle. Outre les meilleures garanties de conservation que l'acte établi sur un support papier, l'acte électronique vous offre un gain de temps et une plus grande réactivité. Par exemple il facilitera bien des transactions entre deux offices éloignés géographiquement.

Bien entendu, tout cela se fait dans des conditions qui répondent aux plus hautes exigences de sécurité et de confidentialité : la signature du notaire est certifiée et inviolable, ce qui garantit que personne ne pourra modifier les termes du contrat signé chez le notaire.

Le notariat français, première profession en Europe dotée d'un tel système, démontre ainsi sa capacité d'adaptation aux nouvelles technologies et l'importance qu'il attache à la préservation de l'environnement en luttant contre le gaspillage.

A tous, bonne lecture.

Sabine Léger-Juskowiak, Notaire
Déléguée Régionale à la Communication

L'actualité

des Notaires

LE NOTARIAT SECURISE

LES ECHANGES ELECTRONIQUES

Préparé par le notariat français depuis plusieurs années, l'acte notarié électronique sera opérationnel dès cet automne. Cet investissement de la profession devait faire de la révolution numérique un succès.

L'objectif est atteint. Dématérialisé, l'acte notarié conserve le double atout qui le caractérise : force probante supérieure à celle de l'acte sous seing privé, force exécutoire. Cela s'explique parce que l'intervention du notaire demeure indispensable : c'est lui qui, après s'être assuré que les parties ont bien compris la portée de l'acte, l'authentifie en y apposant son sceau, lui aussi électronique. La mise en place de l'acte notarié électronique a aussi été l'occasion pour le notariat français d'améliorer, sans aucune augmentation de tarif, la qualité du service rendu à sa clientèle.

D'abord, l'acte notarié électronique offre de meilleures garanties de conservation que l'acte établi sur un support papier. Il est publié au Minutier central électronique des notaires, placé sous le contrôle du Conseil supérieur du notariat et mis en place selon des procédures hautement sécurisées. La loi a, en effet prévu le reformatage régulier de ce répertoire numérique pour l'adapter aux évolutions technologiques futures. Cette disposition supprime tout risque de détérioration : l'acte pourra ainsi être lu des années plus tard, quelque soit le support informatique utilisé au moment de sa rédaction.

Ensuite, il permettra un gain de temps. La rapidité avec laquelle il sera transmis permettra, par exemple pour les ventes immobilières, leur enregistrement simultané par la Conservations des Hypothèques, et l'envoi très rapide de son acte de propriété définitif à un acheteur. Dans quelques années, il sera également possible d'établir un acte à distance : l'acte pourra être reçu au même moment, en deux offices différents. Un bordelais et un strasbourgeois pourront contracter ensemble, en se rendant chacun chez un notaire local. Finis les contraintes de temps liées à l'envoi des procurations et les trajets, longs et coûteux.

De même, l'organisation du minutier central électronique des notaires offre une plus grande réactivité : elle est conçue pour que la consultation des archives soit la plus rapide possible. Bien entendu, tout cela se fait dans des conditions qui répondent aux plus hautes exigences de sécurité et de confidentialité : la signature du notaire est certifiée et inviolable, ce qui garantit que personne ne pourra modifier les termes du contrat signé chez le notaire.

Les échanges avec le Minutier central électronique comme avec les partenaires de la profession sont sécurisés et le notaire rédacteur bénéficie d'un accès exclusif.

Autant d'exigences respectées pour apporter dans l'ère des échanges électroniques, le même degré de sécurité que celui que les notaires apportent aujourd'hui avec leurs actes sur support papier. Le notariat français, première profession en Europe dotée d'un tel système, démontre ainsi sa capacité d'adaptation aux nouvelles technologies, l'importance qu'il attache à la préservation de l'environnement (économies de papier et d'expédition) comme à la qualité du service rendu au public.



En bref...



1ER BILAN DE LA LOI TEPA :

- > Le crédit d'impôt pour l'achat d'une résidence principale a profité à 320.000 foyers en 2007.
- > 95 % des successions sont exonérées de droits.
- > Les dons de sommes d'argent à des enfants ou petits-enfants majeurs exonérés à hauteur de 30.000 euros concernent 76.000 donateurs avec un montant moyen de 19.000 euros.

LA CUISINE ÉQUIPÉE

DEVIENT DÉDUCTIBLE DES IMPÔTS FONCIERS :

Les propriétaires installant une cuisine équipée dans un logement destiné à la location peuvent déduire de leurs revenus fonciers la totalité de cette dépense, mobilier et électroménager inclus. Mais le remplacement ultérieur d'un des appareils, qui légalement incombe au bailleur et non au locataire, ne sera pas déductible.
Rescrit fiscal N° 2008/14

LES NOTAIRES DE SAVOIE FONT L'ACTUALITÉ

AVEC UNE CAMPAGNE REFLEXE 7 FAMILLES !

Susciter le réflexe " notaire ", telle est la mission d'une campagne de communication multi-génération basée sur un jeu de cartes de 7 familles, simple, ludique, informatif et pédagogique...

Chaque génération a des questions à poser à son notaire.

Ce jeu est donc composé de 7 familles distinctes :

Le jeune : 15/20 ans ; le couple : 20/30 ans ; la femme : 30/40 ans ; la famille : 30/40 ans ; l'entrepreneur 40/50 ans ; le quinquas : 50/70 ans et le senior : 70/80 ans.

Chacune de ces cartes pose une question sans donner la réponse.

Le but étant, tout en jouant, de faire prendre conscience de l'importance de consulter son notaire avant toute opération.

Ex : je veux partager des biens en même temps entre mes enfants et mes petits-enfants...

Est-ce possible ?

Grâce à un jeu de proximité, les Notaires des 2 Savoie invitent leur clientèle à jouer la carte Notaire !

" Etre au cœur de la vie c'est leur métier, les Notaires de Savoie l'ont bien compris "

Vous pourrez découvrir ce jeu dans les salles d'attente des Notaires savoyards et hauts-savoyards.



LES NOTAIRES RÉCEMMENT NOMMÉS

Maître Anne-Marie BLANC-CHAUVET, Notaire à Abondance, Maître Marie-Odile EUVRARD-BURDET, Notaire à Boège, Maître Pascal JAFFLIN, Notaire à Albertville et Maître Frédéric VITTOZ, Notaire à Reignier-Esery.

Crédit photo Jupiterimage

passées !

LE 4 SEPTEMBRE 2008 : Rentrée des classes pour les étudiants en BTS Notariat au lycée Marlioz à Aix-les-Bains. Maître Nathalie ANDRIER, Présidente de la Chambre Interdépartementale des Notaires de la Savoie et de la Haute-Savoie, Maître Michel CAMOZ, notaire à Chambéry, sa collaboratrice Madame Magalie VIRICEL et Maître Assunta MERCONE, notaire à Albens, ont tenu à accueillir cette première promotion.

LE 6 OCTOBRE 2008 : Les délégués de l'Assemblée de Liaison de la France entière se sont réunis en assemblée générale à la Maison du Notariat à Pringy. Ce sont plus de 75 notaires qui ont effectué le déplacement pour émettre des vœux qui seront soumis au cours de l'assemblée nationale qui se déroulera à Paris les 2 et 3 décembre prochain. Des vœux formulés dans le passé sont nées de nombreuses réformes législatives.

LE 7 OCTOBRE 2008 : Maître Muriel GACHET, notaire à Chambéry a pris part à une table ronde sur le thème " Accessibilité aux bâtiments publics, aux logements et aux transports " à l'occasion des Etats Généraux du Handicap.

LES 10, 11 ET 12 OCTOBRE 2008 : Comme chaque année les notaires hauts-savoyards ont assuré de nombreuses consultations au Salon de l'immobilier qui s'est déroulé à l'Impérial Palace à Annecy.

LE 14 OCTOBRE 2008 :

> Maître Bernard REYNIS, Président du Conseil Supérieur du Notariat a remis l'Insigne de Chevalier de l'Ordre du Mérite à Maître Pierre VOLLAND, notaire à Annecy, Vice-

président du Conseil Supérieur du Notariat.

> Maître Michel CAMOZ, notaire à Chambéry a animé une conférence sur " la transmission de patrimoine " dans le cadre du Salon de la Retraite et du Temps Libre au Centre des Congrès " Le Manège " à Chambéry.

LE 22 OCTOBRE 2008 : Les notaires de Savoie et de Haute-Savoie, soucieux de répondre aux questions des usagers du droit, ont organisé une rencontre avec les responsables des associations de consommateurs autour d'un petit déjeuner à la Maison du Notariat à Pringy.

LE 23 OCTOBRE 2008 : Maître Nathalie ANDRIER, Présidente de la Chambre Interdépartementale des Notaires de la Savoie et de la Haute-Savoie a convié 25 notaires récemment nommés à une réunion à la Maison du Notariat. Maîtres ANDRIER, Didier MOERMAN, Vice-président, Jean-Yves CAMOZ, Syndic Régional, Denys CANIEZ, Syndic, Patricia VIOLLAZ, Syndic, Hervé PAILLET, Syndic, Pierre-André GIRARD, Délégué Télé@ctes et Eric MARCZEWSKI, Délégué Régional à la Qualité Notariale ont présenté l'organisation, les spécificités et la politique de la profession.



Crédit photo
L'Essor Savoyard

à venir !

LE 18 NOVEMBRE 2008 : Les notaires hauts-savoyards participeront, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, au cinquième Forum de la création d'entreprise de 9 h à 18 h à l'Espace Rencontre à ANNECY-LE-VIEUX. Tous les moyens seront mis à votre disposition pour préparer votre projet de création, reprise ou développement d'entreprise...

LE 20 NOVEMBRE 2008 : L'ensemble des notaires de Savoie et de Haute-Savoie se réunira à l'occasion de l'Assemblée Générale de la Compagnie à la Maison du Notariat à Pringy.

LE JEUDI 25 NOVEMBRE 2008 à Moûtiers (gymnase du Sivom du Canton de Moûtiers) et **LE MARDI 2 DECEMBRE 2008** à Albertville (salle de la Pierre du Roy). Les notaires de Savoie participeront à la 15^{ème} édition du Carrefour des Métiers afin de faire connaître aux jeunes les différentes filières et les différents métiers du notariat.

LE 27 NOVEMBRE 2008 : Maître Thierry ANDRIER, notaire à Annemasse, auteur d'un ouvrage sur le sujet, animera une conférence sur le thème des " Sociétés Civiles Immobilières (SCI) " lors d'une soirée qu'organise la Chambre des Métiers à Annecy dans ses locaux.

LE SAMEDI 6 DÉCEMBRE 2008 DE 14 HEURES 30 À 18 HEURES :

La Chambre Interdépartementale des Notaires de la Savoie et de la Haute Savoie organise la Journée " Maillot ". La manifestation se déroulera sur le thème " **Vivre en couple, des choix sur mesure** ". Les notaires des deux Savoie assureront gracieusement comme chaque année, conférences et consultations en six points différents :

- AIX-LES-BAINS : Centre des Congrès
- ALBERTVILLE : Maison Communale du Parc, 790 rue Commandant Dubois
- CHAMBERY : Au siège du Crédit Agricole des Savoie, Avenue de la Motte-Servolex
- LA ROCHE SUR FORON : Immeuble " Le Pyramide ", 210 rue Ingénieur Sansoube
- PRINGY : Chambre Interdépartementale des Notaires, Proméry
- THONON-LES-BAINS : Château de Sonnaz

DECEMBRE 2008 :

Le Diplôme Supérieur du Notariat (DSN) sera désormais dispensé à la Maison du Notariat à Pringy en liaison avec le Centre de Formation Professionnelle Notariale (CFPN) de Lyon et l'Université de Savoie. Les premiers étudiants seront accueillis le 5 décembre 2008.